

Communiqué de presse du 22 décembre 2010

Congés maladie et RTT des agents de la Fonction publique : le Gouvernement préfère l'action en sous main au dialogue social !

La Loi de Finances pour 2011 votée par l'Assemblée nationale le 15 décembre dernier, remet en cause le nombre de jours RTT lorsqu'un fonctionnaire se retrouve en congé maladie.

En effet l'article 60 Bis D stipule que « *la période pendant laquelle le fonctionnaire ou l'agent non titulaire bénéficie d'un congé pour raison de santé ne peut générer de temps de repos lié au dépassement de durée annuelle du travail* ». Dès lors son nombre de jours RTT sera réduit à due proportion.

C'est lors de la lecture du projet de loi au Sénat que le sénateur Dominati a déposé cet amendement que le gouvernement s'est empressé d'accepter. Le sénateur a justifié cette proposition par la recherche d'économies budgétaires, 2 millions d'heures de travail seraient ainsi récupérées.

Peu importe au parlementaire et au Gouvernement que les cours administratives aient estimé que l'agent en congé maladie devait être regardé comme ayant accompli les obligations de service et donc, à ce titre, bénéficiaire des jours RTT. « *En ces temps de rigueur et de difficultés budgétaires la générosité du juge administratif est inopportune* » a déclaré le sénateur.

La CFDT s'étonne que cette disposition concernant la gestion des personnels se retrouve dans la loi de finances. Dans le langage parlementaire, cela s'apparente à un cavalier budgétaire habituellement proscrit.

La CFDT Fonctions publiques condamne la manière d'agir du gouvernement. En effet, c'est en consultant les débats parlementaires au Sénat, que les organisations syndicales ont pris connaissance de cet amendement. C'est donc au mépris du dialogue social et des personnels que le gouvernement remet en cause l'organisation du travail et les 35 heures dans la Fonction publique.

Contact presse :

Édith Meaume Tél : 01 56 41 54 41
presse@uffa.cfdt.fr